

N° 34

Le périodique de Tannay
Edition février 2016



le Tannayroli

Elections communales du 28 février 2016

Budget pour l'année 2016

**Bientôt un train tous les quarts d'heure à
la gare de Tannay**

**La déchèterie intercommunale de
Chavannes-des-Bois, Commugny et Tannay
ouvrira ses portes au printemps !**

Sommaire



Editorial	3	Nouvelles des temps passés...	10-11
Décisions des deux dernières séances du Conseil communal	4	Déchèterie intercommunale	12
Budget pour l'année 2016	5	Gestion des déchets	13
Hommage à Alfred Sauty	6	Histoire de l'eau	14
Poème d'Henri Rapin	6	Amicale	15
Noël des Aînés	7	Parvis d'Artistes	16
Transports	8	Commission culturelle	17
Police & sécurité	8	Mot d'au revoir de Bertrand Bory	18-19
Routes & parcs publics	9	Mariages, naissances, décès et annonces	20

Les manifestations 2016

18 mars - Récital musical romantique
(Commission culturelle)

1^{er}, 2, 3 juillet - Fête du village (Amicale)

1^{er} août - Fête nationale (Commune de Chavannes-des-Bois)

5 août - Concert jazz (Amicale)

19 au 28 août - Festival classique (Variations Musicales)

14 décembre - Visite du père Noël (Amicale)



Editorial



Serge Schmidt,
Syndic

A l'approche des élections communales du 28 février prochain, nombreux ont été les commentaires, dans la presse, qui mettaient en évidence que le travail des Municipaux, mais aussi des Conseillers communaux, s'est, au fil des années, complexifié et sensiblement alourdi. On le doit en partie à une législation toujours plus minutieuse et à la masse des documents qui sont, à longueur d'années, déposés sur leurs bureaux. Cela, évidemment, ne simplifie pas une tâche déjà très accaparante dont les citoyens n'ont parfois pas bien conscience.

Il en résulte qu'il est devenu difficile aujourd'hui de concilier activité professionnelle et engagement au service de la communauté. Et cela, bien sûr, sans négliger pour autant la vie privée ! Les observateurs mettent aussi en évidence que la fonction publique n'est plus reconnue à sa juste valeur, qu'elle est moins respectée et moins considérée, ce qui en diminue bien sûr l'attractivité. De nombreuses communes ont ainsi beaucoup de peine à repourvoir les postes, tant à l'exécutif qu'au législatif. Il y a là un défi qu'elles peinent souvent à relever !

Notre village de Tannay n'est pas épargné par le phénomène puisqu'il a été difficile, ces dernières semaines, de

recruter un nombre suffisant de candidats au Conseil communal. Celles et ceux qui se sont inscrits méritent notre reconnaissance de s'engager à mettre ainsi leurs compétences et un peu de leur temps au service de notre belle communauté. Je suis certain qu'ils y trouveront beaucoup de satisfactions que ce soit dans le travail en plénière ou en commissions ou encore dans notre équipe de scrutateurs qui sera largement mise à contribution cette année.

Quoiqu'il en soit, tout le monde peut s'intéresser à la vie de son village et particulièrement à des élections

comme celles-là puisqu'elles nous concernent tous très directement, car s'y dessine l'avenir de notre communauté ! N'oubliez donc pas de voter que ce soit par correspondance ou le 28 février prochain ! Vous saluerez ainsi le bel engagement de nos candidats. Et à quelques jours de rendre vos bulletins, souvenez-vous de cette pertinente formule : « Si vous ne vous occupez pas de la politique, la politique s'occupera de vous » ! D'importants projets nous attendent et cette maxime, ces jours-ci, prend donc tout son sens !

Serge Schmidt

Dates des élections

1^{er} tour le 28 février 2016 (à la majorité absolue).

- Vote par correspondance : dès réception du matériel de vote.
- Vote au bureau de vote : uniquement le 28 février de 10h30 à 12h.

2^{ème} tour : 20 mars 2016 (à la majorité relative).

Rapport d'activités Conseil communal

Prochaine séance du Conseil Communal

Lundi 7 mars 2016 à 20h15
Galerie de la Salle communale

Décisions des deux dernières séances

Dans sa séance du 28 septembre 2015, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Accepté le préavis n° 65 relatif au transfert de la convention de droit d'utilisation du parking sis sur la parcelle n° 320, de la société coopérative La Clairière, Mies, à la Fondation La Clairière, Mies.
- Refusé le préavis n° 66 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016.

Dans sa séance du 7 décembre 2015, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Accepté le préavis n° 64 relatif au dispositif d'investis-

tissement solidaire de la région yonnaise (DISREN).

- Accepté le préavis n° 67 relatif à la révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon.
- Accepté le préavis n° 68 concernant à l'adoption du règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.
- Accepté le préavis n° 69 relatif à la cession des actions de Télé-Dôle SA au Conseil régional du district de Nyon.
- Accepté le préavis n° 70 relatif à la modification des

statuts des SITSE concernant l'épuration, au 2^{ème} but optionnel y compris l'acceptation de l'augmentation du plafond d'emprunt, la mise à jour du texte de certains articles et l'abrogation des articles traitant l'épuration dans notre règlement communal.

- Accepté le préavis n° 71 relatif à la reprise des collecteurs par les SITSE.
- Accepté le préavis n° 72 relatif au budget pour l'année 2016.

Horaires de l'Administration communale

Greffe

Mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00

Office de la population

Mardi de 7h30 à 12h00

Jeudi de 14h00 à 18h00

Budget pour l'année 2016

Le budget de notre Commune pour l'année 2016 qui se présente comme suit :

Total des charges	CHF	11'866'000.00
Total des produits	CHF	11'778'300.00
Excédent des charges	CHF	87'700.00

Voici les postes détaillés selon la classification administrative :

	<u>Charges</u>		<u>Revenus</u>	
1 Administration générale	CHF	1'048'200.00	CHF	62'000.00
2 Finances	CHF	2'680'100.00	CHF	9'982'200.00
3 Domaines et bâtiments	CHF	505'800.00	CHF	701'900.00
4 Travaux	CHF	1'596'700.00	CHF	1'013'000.00
5 Instruction publique et cultes	CHF	928'800.00	CHF	0.00
6 Police	CHF	532'300.00	CHF	19'200.00
7 Sécurité sociale	CHF	4'574'100.00	CHF	0.00
	CHF	11'866'000.00	CHF	11'778'300.00
Excédent des charges			CHF	87'700.00
	CHF	11'866'000.00	CHF	11'866'000.00

Ecart entre le budget 2015 et celui de 2016 :

	<u>Charges</u>		<u>Revenus</u>	
1 Administration générale	CHF	-18'800	CHF	7'600
2 Finances	CHF	-30'700	CHF	-196'000
3 Domaines et bâtiments	CHF	-19'600	CHF	0
4 Travaux	CHF	71'600	CHF	70'500
5 Instruction publique et cultes	CHF	-27'500	CHF	0
6 Police	CHF	7'900	CHF	1'000
7 Sécurité sociale	CHF	-178'500	CHF	0
	CHF	-195'600	CHF	-116'900
Diminution du déficit			CHF	-78'700
	CHF	-195'600	CHF	-195'600

Vous pouvez constater que le déficit prévu a diminué. En effet, d'une part les charges ont diminué de 1.62 %, et les revenus de seulement 0.98 %.

Etant donné que le Canton a calculé les acomptes de la péréquation et de la facture sociale sur la base de nos chiffres comptables de l'année 2014, nous n'avons pas jugé nécessaire de faire une provision pour la péréquation et la facture sociale.

Nous avons adapté les recettes fiscales attendues en suivant les recommandations du Canton.

Pour équilibrer les dicastères de l'épuration, nous avons dû prévoir une dissolution de réserves de 531'000 CHF et le dicastère des ordures ménagères présente un solde négative 60'600 CHF.

Les amortissements obligatoires du patrimoine administratif (Château) sont de 200'000 CHF.



Maurus Wüst,
Municipal

Maurus Wüst

Homage à Alfred Sauty

Alfred Sauty, une figure attachante de notre village !



C'est un personnage haut en couleur qui nous a quitté tout récemment. Frédy, comme chacun l'appelait, est décédé à 88 ans après quelques dernières années un peu difficiles qu'il a passées, suite au décès de son épouse, à l'EMS de la Clairière.

Très impliqué dans la bonne marche de notre commune, il y avait pris des responsabilités, tout d'abord comme Conseiller communal de 1957 à 1969 et ensuite comme Syndic de 1969 à 1973. Il avait notamment pris une part active au processus qui devait amener la commune à faire l'achat du château, lequel a pu ainsi accueillir notre administration communale.

Frédy Sauty, père de deux enfants et cinq petits-enfants, habitait au cœur même de notre village où il était né et dont il connaissait très bien l'histoire récente. Il en racontait d'ailleurs volontiers les mille et une anecdotes. On avait ainsi toujours plaisir à le rencontrer. Il avait, certes, son franc-parler et un caractè-

re bien trempé, mais en même temps une très belle sensibilité et une belle générosité de cœur. Il avait repris le domaine familial se consacrant à l'élevage, à la vigne et à l'arboriculture. Il y a quelques années, on pouvait encore le voir arpenter nos routes agricoles et s'occuper aussi de ses ruches, les abeilles étant pour lui une véritable passion.

On peut retrouver Frédy dans le film que nous avons consacré il y a une dizaine d'années à quelques figures marquantes de notre village, aujourd'hui toutes décédées, où il évoquait avec truculence le Tannay d'autrefois.

Serge Schmidt

Poème d'Henri Rapin (ancien Syndic) - L'Ami

Est-ce que cela existe encore
Une véritable amitié ?
J'y crois comme je vois l'aurore
Redonner au jour sa clarté.

On peut se poser la question
En s'efforçant d'y faire honneur.
Vous que j'accueille dans ma maison,
Laissez donc parler votre cœur.

Laissez donc cette sœur entrer,
Elle n'a de regard pour personne,
Mais on peut tout lui confier,
L'amitié ne veut qu'on la nomme.

Amis, laissez-vous pénétrer
Par cet amour tout naturel,
Il faut savoir se confier,
Sans vouloir monter sur l'autel.

L'ami se trouve dans le malheur,
L'ami est quand il n'y a personne,
Il n'est point là dans le bonheur,
Mais il est là quand le glas sonne.

Le Noël de nos Aînés



Repas du 15 décembre 2015

Ambiance sympathique et décontractée lors du repas de Noël de nos Aînés le 15 décembre dernier. Après un déjeuner pris en commun à la salle communale, la septan-

taine de personnes présentes a pris beaucoup de plaisir à l'écoute des chants des enfants de notre école. Ces petits interprètes bien préparés par leurs enseignants, ont, au-

delà des âges, conquis avec de bien belles mélodies, un public composé de nombreux grands-parents !

S. Sch.



Transports



Bientôt un train tous les quarts d'heure à la gare de Tannay !

Les travaux ont débuté à Chambésy et à Mies pour ajouter une quatrième voie dans ces deux gares.

Le but ? Permettre le croisement des trains et arriver à une intensification du trafic entre Coppet et Genève.

C'est ainsi que dès décembre 2017 la fréquence des trains à la gare de Tannay passera au quart d'heure aux heures de pointe et au quart d'heure

toute la journée dès décembre 2018.

Voilà qui devrait soulager les pendulaires dans les wagons surchargés du matin et du soir mais ce sera surtout formidable d'avoir chez nous la possibilité de prendre le train sans avoir à réfléchir à l'ho-

raire comme on le fait quand on prend le métro dans une grande ville. Cela incitera sans doute pas mal d'automobilistes, las des embouteillages permanents, à laisser leur voiture au garage.

Police & sécurité

Présence de la gendarmerie et de la société SDS

Vous vous souvenez sans doute que le poste fixe de gendarmerie qui se trouvait sur la route Suisse à Coppet a fermé ses portes il y a deux ans et beaucoup de concitoyens ont fortement regretté ce départ.

Bonne nouvelle, le commandement de la gendarmerie a revu sa politique d'implantation dans la région et recherche en Terre Sainte des locaux adaptés qui pourraient recevoir un poste fixe. Ce revirement réjouit l'ensemble des Municipalités de Terre Sainte qui apportera toute l'assistance nécessaire à la gendarmerie. Aux dernières nouvelles, un local très bien situé et qui pourrait convenir

aux services de la gendarmerie serait disponible assez rapidement du côté de la gare de Coppet. Les discussions ne sont à ce jour pas encore finalisées mais sont en bonne voie.

La période des vacances de fin d'année a été l'occasion pour bien des familles de partir à la montagne ou de voyager vers des destinations ensoleillées. Pour augmenter la

sécurité et empêcher autant que possible les cambriolages durant cette période, la surveillance des routes et chemins de notre village a été intensifiée. La société SDS a été mandatée pour augmenter sa présence par des patrouilles supplémentaires et ce durant toute la période des vacances de Noël.

Guy van Gelder

Routes & parcs publics



Quelques aménagements dans le village

Si vous vous êtes promenés cet été dans le parc du Château, vous aurez remarqué le triste état de deux chênes qui avaient été plantés il y a trois ans. Ils avaient fortement souffert de la tempête de grêle d'il y a deux ans et finalement il va falloir se résoudre à les enlever !

Ils seront remplacés par un nouveau chêne et par trois cyprès d'Italie pour rester dans l'esprit de l'aménagement du parc tel qu'il avait été pensé par Madame Duville. Cela s'inscrit dans une réflexion plus large qu'il faudra avoir dans les prochains mois sur un programme de replantation d'arbres, que ce soit dans le parc ou ailleurs dans le village, en compensation des suppressions qu'il a fallu et qu'il faut opérer pour diverses raisons comme des constructions, les maladies et les risques de chute.

Toujours dans le parc, sur la petite place ronde en gravier le long du sentier qui descend vers la gare, il y avait une table et deux bancs en rondins. La pourriture y a fait son œuvre et il a fallu enlever le tout. Ce sera l'occasion de joliment réaménager cet espace avec quatre bancs posés en demi-cercle et trois platanes bas formés en parasol pour amener de l'ombre les journées de canicule.

Au chemin des Frênes, un long parterre végétalisé sépare la partie piétonne de la

circulation automobile, mais il faut bien reconnaître qu'il avait triste mine depuis bien longtemps. Durant le mois de décembre, tout a été enlevé et remplacé par des Loniceras (ressemble et se taille comme du buis mais pousse plus vite et est moins fragile) et douze Lilas des Indes, arbres de petites dimensions, avec une magnifique floraison rouge vif en fin d'été et des feuilles rouges en automne. Les photos avant/après montrent le résultat.



Guy van Gelder,
Municipal

Très impliqué dans les activités locales, le 30 août dernier, il a été élu Municipal en remplacement de Patrick Simon dont il a repris l'essentiel de son dicastère, les routes et les éclairages publics, la police, la gestion du port et du camping, les espaces verts, les cours d'eau et le tourisme.

De nouvelles places de jeux pour nos enfants !

Les deux places de jeux, celle de la route des Pralets et celle au coin du chemin des Cerisiers et de la route de Malcroissant, sont vétustes et nécessitent une rénovation profonde, à part quelques jeux qui sont récupérables.

Le vrai souci concerne la sécurité car les normes actuelles ne sont pas atteintes et il est du devoir de la commune de mettre à la disposition des enfants des équipements qui leur permettent de se défouler et de s'amuser en

toute sécurité.

L'étude a démarré, l'objectif étant de mettre à la disposition de la population de nouvelles places de jeux dès le printemps prochain.

Guy van Gelder

Nouvelles des temps passés...

Poursuivant la lecture du « Livre d'Or », nous en retenons une fois encore les petits et grands événements qui ont émaillé la vie de notre commune du XVIème siècle à nos jours. Ce « Livre d'Or », composé il est vrai de trois volumes, précieusement conservés dans le local des archives communales, retrace à grands traits le passé du village.

1920. Madame Ernest Duvillard-Engel fait faire de grandes transformations dans sa propriété (le château). Les anciennes dépendances sont démolies et un nouveau corps de bâtiment d'habitation est élevé à front du lac. Le niveau de la cour intérieure est abaissé, supprimant ainsi l'ancien chemin communal.

Les travaux mettent à jour une porte ogivale et une fenêtre chanfreinée à accolade du début du XVIe siècle, ainsi qu'un cadran solaire, exécuté vraisemblablement par Ami Delor, qui s'était spécialisé dans ce genre de travaux.

On profite de ces transformations pour demander à Madame Duvillard la cession d'une bande de terrain à la croisée des routes conduisant à la station ferroviaire de Tannay et à la gare de Coppet, pour élargir le contour et redresser la route. Le coût de ces transformations reviendra à la commune à l'600 francs !

27 novembre 1920. La «Jeunesse de Tannay» ayant fait broder un drapeau aux armoiries de la commune, la Municipalité lui fait don d'une armoire vitrée pour la remiser.

1921. M. Guignet fait bâtir une maison d'habitation dans laquelle il adjoint un restaurant (En Malcroissant). (Le restaurant fut supprimé en 1937)

Mars 1921. Les comptes de la Bourse communale accusent 11'808 francs aux recettes et 12'683 francs aux dépenses, d'où un déficit de 875 francs.

Le village de Tannay est mis à ban sur ordre de la Préfecture pour cause de fièvre aphteuse dans la commune.

8 novembre 1921. La famille Duvillard désirant offrir un cadeau en souvenir de son arrivée à Tannay, celui-ci consistera en une tour avec horloge à trois cadrans, située au côté est du lavoir communal et adossée contre celui-ci. La

Le village de Tannay est mis à banc sur ordre de la Préfecture pour cause de fièvre aphteuse dans la commune.

partie inférieure de la tour comprendra un petit local de trois mètres cinquante qui pourra servir de remise pour matériel divers.

Les armoiries communales sont sculptées par M. Jean Duvillard. Le terrain nécessaire pour cette construction est cédé par MM. Sauty et Varonnier au prix de trois francs le mètre carré.

31 novembre 1921. Elections communales : le Syndic Albert Cottier est réélu, tout comme les municipaux Alphonse Buffat, Ami Semoroz, Louis Baatard et Emile Perrottet.

25 février 1922. Un procès oppose les communes de Nyon et Tannay aux héritiers de feu Albert Duvillard au sujet de droits de mutation. La légitimité des droits de ces deux communes est reconnue.

24 juin 1922. Le Département des travaux publics et le Voyer cantonal s'avisent d'intervenir après la construction de la tour de l'horloge pour faire remarquer que celle-ci n'est pas conforme à la loi, soit à trois mètres en retrait de la route. En outre le Département n'autorise pas la commune à acquérir de MM. Sauty et Varonnier le terrain sur lequel la tour est construite... On s'adresse donc à M. le Préfet pour que celui-ci tranche le différent avec ces autorités supérieures.

28 octobre 1922. On élabore un plan d'alignement pour le village à l'occasion de la passation des actes d'acquisition Varonnier-Sauty, ce plan étant la condition essentielle pour obtenir l'autorisation de passer les actes nécessaires à la construction de l'horloge, vu que l'on n'avait pas respecté les limites.



1922. Il ressort du recensement de cette année-là qu'il y a 166 habitants à Tannay !

1923. Le Conseil général adopte les comptes communaux, soit 15'012 francs aux recettes et 13'102 francs aux dépenses, avec un boni de 1'910 francs.

21 avril 1923. Monsieur Favre, caporal de gendarmerie, avise la commune de Tannay que le téléphone a été installé au poste de Coppet !

4 mai 1923. Décès de M. John Desplands, ancien Syndic, né en 1843. Avec lui s'éteint la famille venue de Rougemont à Tannay vers 1740.

1925. Nouvelles élections communales. Sont élus à la Municipalité : Albert Cottier, Syndic, Emile Perrottet, Louis Baatard, Louis Dutoit et Ami Semoroz, municipaux.

8 août 1925. On fait la proposition de porter l'effectif du corps des pompiers de 14 à 23 hommes. A cette occasion, on demande un crédit de 700 francs pour l'achat de tuniques, casques, ceinturons, etc.

1926. Construction d'un local de laiterie. Le Conseil général, après une discussion fort ani-

mée, attribue 2500 francs à cet effet.

17 février 1926. Décès à Mies de Mademoiselle Marie Jordan, âgée de 84 ans. Elle était l'institutrice de l'école enfantine indivise entre Mies et Tannay, patronnée à l'origine par la famille de Pourtalès. Madame Jordan tenait cette école depuis 1859. Elle fut ainsi en fonction pendant près de 67 ans !

Il ressort du recensement de cette année-là qu'il y a 166 habitants à Tannay !

12 mai 1929. Votation sur le droit des communes et des cantons d'interdire la fabrication des boissons distillées. A Tannay, le résultat est le suivant : 58 votants, 12 oui, 44 non et deux nuls.

28 novembre 1929. Le tronçon du chemin communal allant de la Grand'route au lac, sous Tannay, étant habituellement pollué par les baigneurs et les passants, on décide, sur de-

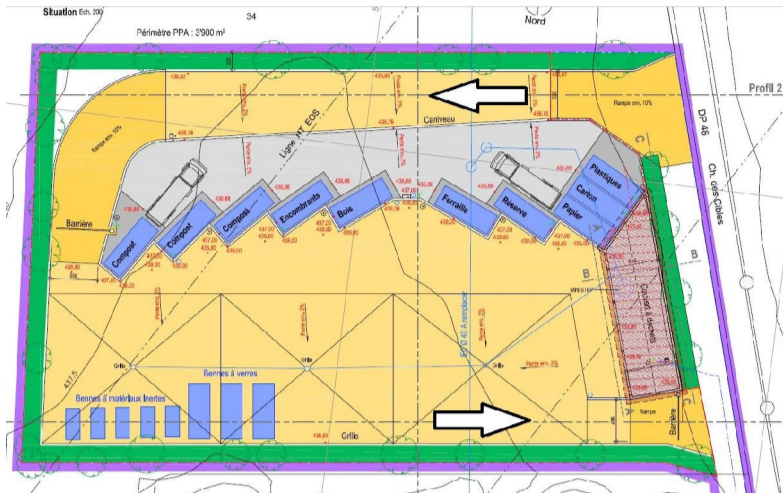
mande des propriétaires bordiers, de le faire fermer par une palissade, avec une porte, le chemin restant public !

1929. Les élections communales sont quelque peu mouvementées ! Le Syndic Albert Cottier et MM. E. Perrottet et A. Semoroz s'étant retirés, il faudra deux tours au terme desquels seront élus MM. Jean Duvillard, Samuel Beaud, Louis Dutoit, Louis Baatard, Oswald Jeanloz et John Hermanjat. Sur quoi MM. Baatard et Hermanjat décident de se retirer à leur tour. M. Albert Cottier consent alors à reprendre la place de Syndic pour sauver la situation !

Les honoraires du Syndic sont de 250 francs et les municipaux reçoivent chacun 50 francs.

28 novembre 1929. Le Conseil général décide d'agrandir le cimetière côté Jura, sur la propriété de M. Coderey. Une surface de 483 m2 est nécessaire au prix de deux francs le m2.

1930. La solde des sapeurs-pompiers est légèrement augmentée et vu cette augmentation, la Municipalité décide de ne plus leur accorder le verre de l'amitié après chaque exercice, comme c'était le cas jusqu'ici, ce qui suscite des protestations !



Déchèterie intercommunale

La déchèterie intercommunale de Chavannes-des-Bois, Commugny et Tannay ouvrira ses portes au printemps !

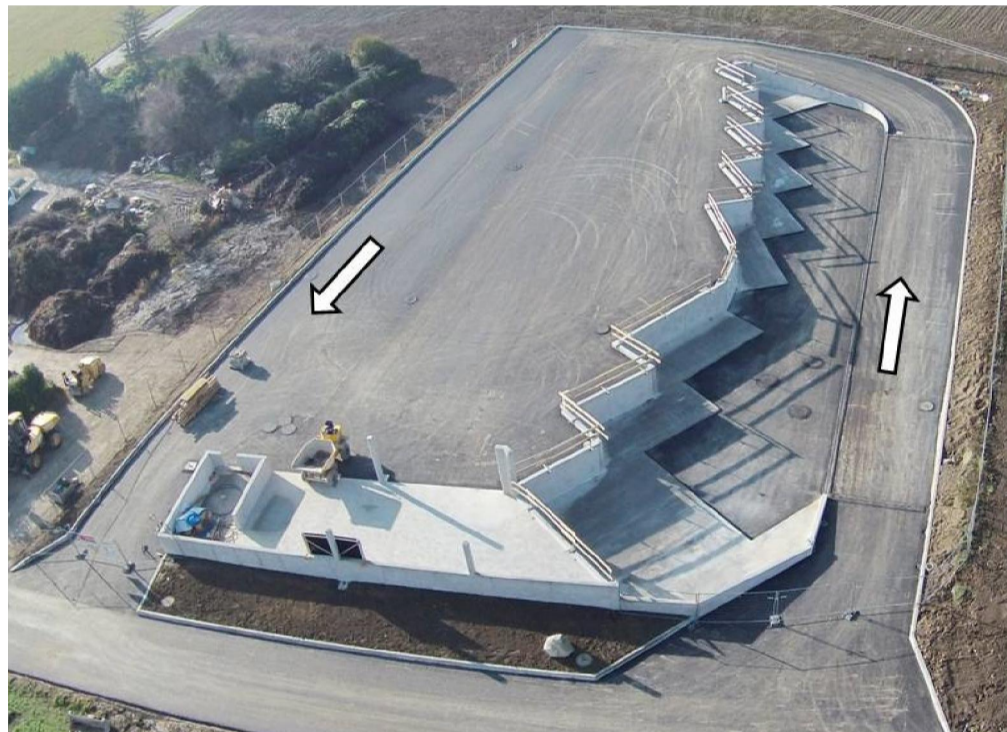
La construction de la nouvelle déchèterie intercommunale avance à grands pas.

L'infrastructure est en place et le bitume a pu être posé en décembre (voir photo ci-contre).

Nous envisageons toujours que la déchèterie soit opérationnelle en juin mais, bien entendu, nous restons tributaires des aléas de la météo. Une journée « portes ouvertes » est prévue afin que les utilisateurs puissent prendre connaissance des lieux. La date sera communiquée ultérieurement en fonction de la progression des travaux.

La création de la nouvelle déchèterie présente bien des avantages (notamment la libération du terrain au centre du village pour la construction d'un petit immeuble à loyers modérés) mais aussi quelques inconvénients à gérer au mieux.

Certains Tannayrolis, soucieux de l'état de notre environnement, ont relevé le fait que désormais nous serons obligés de prendre la voiture pour nous rendre à la nouvelle déchèterie. Pendant des années, je me suis rendu à notre déchèterie en vélo avec ma remorque en croisant quelques personnes qui faisaient le trajet à pied. Il est vrai que nous ne pourrions plus procéder ainsi avec le nouvel emplacement. Néanmoins, la plupart de nos habitants



Etat des travaux au 12.12.2015

viennent déjà en voiture pour déposer leurs déchets.

D'autres Tannayrolis m'ont fait part de leur crainte d'une circulation accrue sur la route cantonale RC3b (chemin des Moulins et route des Chatonnays) qui mène à la nouvelle déchèterie. Il y aura forcément plus de trafic mais avec la plage d'ouverture envisagée d'une quarantaine d'heures par semaine, nous pensons pouvoir éviter trop de désagréments. Nous ferons une étude sur la fréquentation des Tannayrolis et nous publierons des statistiques afin que chacun puisse trouver le meilleur moment pour acheminer ses déchets.

Nous avons aussi entamé une discussion avec le Canton afin d'améliorer l'état de la RC3b, au moins entre le giratoire de Tannay et la nouvelle déchèterie avec une réduction de la limite de vitesse. Nous vous tiendrons au courant.

Pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de se déplacer à la déchèterie (par exemple qui n'ont pas de véhicule ou qui ont une santé fragile), la Municipalité étudie la possibilité de mettre en place un service de collecte/transport local.

Nathan Finkelstein

Gestion des déchets

Le financement de la gestion de nos déchets

Avec la Loi sur la gestion des déchets, le Canton a créé les bases légales concernant la gestion des déchets. Par conséquent, notre Commune doit, entre autres, financer entièrement l'élimination de nos déchets urbains par des taxes - une taxe proportionnelle à la quantité (principe de causalité) complétée par une taxe fixe (taxe forfaitaire).

C'est pour cette raison que nous avons introduit la « taxe au sac » en 2013 (taxe à la quantité). Cette taxe est censée financer la collecte, le transport et l'incinération des ordures ménagères.

La taxe forfaitaire devrait financer la collecte, le transport et l'élimination des objets encombrants, les déchets valorisés (papier, carton, verre, déchets verts, ferraille, etc.) et l'infrastructure nécessaire pour l'élimination des ordures ménagères (sacs blancs).

L'élimination des déchets spéciaux (DSM) tels que produits

chimiques, peintures, phytosanitaires, médicaments et déchets de voirie est financée par nos impôts.

La collecte, le transport, le traitement et le stockage de nos déchets ont forcément un coût aussi bien individuel que collectif.

La meilleure façon de diminuer ce coût est de réduire la quantité de nos déchets.

Ce que nous ne pouvons pas réduire devrait être valorisé.

Finalement tout ce qu'il reste, après les efforts mentionnés plus haut, doit être éliminé

avec un minimum d'effet sur l'environnement.

Le tableau ci-dessous montre l'état du financement de nos déchets pour 2014 et 2015. En 2014 nous avons dû puiser dans nos impôts pour combler le déficit du revenu des taxes. En 2015 la situation s'est un peu améliorée mais la somme des taxes ne couvre toujours pas les coûts de l'élimination de nos déchets, donc une petite augmentation sera nécessaire en 2016 afin d'équilibrer les finances.

Nathan Finkelstein



Nathan Finkelstein, Municipal

Bourgeois de Tannay, Municipal depuis juillet 2015, il a repris le dicastère géré jusqu'alors par Jacques Kaltenrieder. Il est aujourd'hui en charge de la police des constructions, de l'aménagement du territoire de la gestion des déchets, du réseaux EU et EC, et de l'énergie et de l'environnement.

Financement de l'élimination des déchets	2014		2015	
Coûts associés à la taxe à la quantité	-100'219	-9'854	-95'724	-8'576
Rétrocession ordures ménagères (taxe au sac)	90'364		87'148	
Coûts associés à la taxe forfaitaire	-160'731	-16'028	-153'571	-3'659
Taxe forfaitaire et rétrocessions	144'704		149'912	
Coûts associés aux déchets spéciaux, la voirie, déchets inertes	-36'560	0	-18'184	0
Impôts	36'560		18'184	
Déficit à combler par les impôts		-25'882		-12'235

Une histoire d'eau



Services industriels de Terre Sainte et environs (SITSE)

Lors de sa séance du 7 décembre 2015, le Conseil communal a approuvé les préavis n° 70 et 71 qui ont établi le cadre légal pour déléguer la gestion de nos canalisations des eaux claires et usées. Cela permet d'achever le transfert de la gestion du cycle complet des eaux dans notre Commune aux « Services industriels de Terre Sainte et environs » (SITSE).

L'histoire de la centralisation de la gestion de l'eau à Tannay a déjà commencé en 1905, quand la Société des Eaux de Commugny, Mies et Tannay a été fondée. La Société des Eaux achetait l'eau captée à la source de la «Petite Côte» à la Rippe et l'acheminait dans un autre réservoir construit à la Châtaigneraie pour ensuite la distribuer sous pression à ses clients.

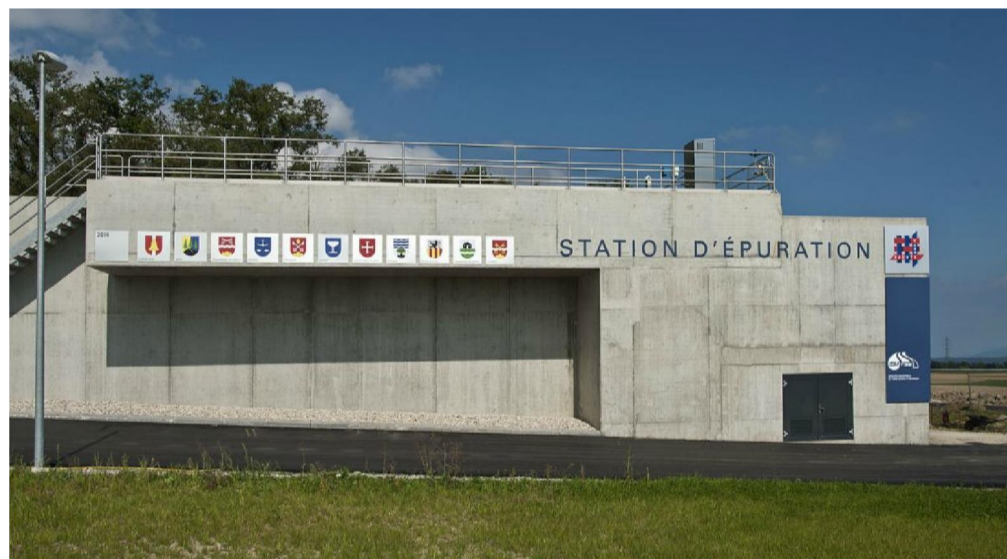
Le Service Intercommunal d'Adduction d'eau du cercle de Coppet (SIDAC) qui groupait les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay fut créé en 1970. Son but était de pallier, par la création de nouvelles ressources, aux déficits périodiques d'alimentation en eau potable des communes ayant adhéré à ce service.

La provenance de l'eau potable étant centralisée, en 2002 le SIDAC a repris le réseau (conduites) de distribution de l'eau potable des 8 communes et de ce fait devint le responsable unique pour le demi-cycle d'eau - c'est-à-dire le pompage, le traitement et la distribution de l'eau potable.

En 2007, les Services Industriels de Terre Sainte et environs (SITSE) furent fondés en tant

qu'association de communes (une personnalité morale de droit public) pour reprendre les activités du SIDAC et la responsabilité de l'épuration des eaux usées.

(PGEE) avant le transfert formel des canalisations. A Tannay ces travaux sont programmés et seront terminés avant la fin de cette année.



En 2015 certaines communes ont émis le souhait que les SITSE reprennent leurs canalisations des eaux claires et usées afin d'avoir un seul interlocuteur et une gestion professionnelle du cycle complet de l'eau : son pompage, son traitement, sa distribution, son épuration et son retour au lac.

Toutes les communes qui souhaitent que les SITSE reprennent leurs canalisations doivent effectuer les travaux à court et moyen termes prévus dans leur Plan Général d'Évacuation des Eaux

Nos représentants actuels aux SITSE sont :

Comité de direction : Maurus Wüst

Membres du Conseil intercommunal : Claude Chatton, Martin Dunning, Nathan Finkelstein, Alfred Husmann, Daniel Levy.

Vous trouverez plus d'informations sur le site web des SITSE : www.sitse.ch

Nathan Finkelstein

Inauguration
de la STEP
intercommunale
le 26.09.2014

Amicale



Bonne Année !

Après avoir clos l'année 2015 par l'arrivée du Père Noël, qui nous fait chaque année l'honneur de nous rendre visite avec son ânesse Joséphine, votre Amicale se prépare au programme 2016 !



Photos :
Lucien Kolly

Le premier rendez-vous a été la célébration de l'**Indépendance Vaudoise** le **dimanche 24 janvier** à la **salle communale**.

Pour le reste de l'**année 2016** vous pouvez d'ores et déjà agender les événements suivants :

- **11 juin, Tournée des lots** (nous passerons chez vous récolter des lots pour notre tombola et vendre des cartes de membre

sympathisant pour ceux qui souhaitent soutenir nos activités).

- **1, 2, 3 juillet, Fête du village** où vous pourrez vous restaurer, danser au son de l'orchestre, profiter des nombreuses attractions (tire-pipes, autos-tamponneuses, carrousel) et vous désaltérer à la buvette, la cave-à-bière ou au bar pour les plus courageux !
- C'est l'événement incontournable de l'été (avant même le Paléo !)
- **5 août, Concert de Jazz** dans le parc du Château, sous les étoiles et les arbres centenaires, et devant le panorama grandiose

du lac Léman, avec buvette et restauration, entrée libre.

- **14 décembre, Visite du père Noël** qui apporte toujours quelque chose pour les enfants sages sur la Place du village, alors préparez vos poèmes ! Nous nous occuperons des saucisses, du cacao et du vin chaud pour les grands !

Il ne reste plus qu'à vous souhaiter, chers Tannayrolis, une excellente année 2016 et à vous remercier, au nom de l'Amicale, pour votre participation nombreuse à toutes nos activités.

Yves Deferne





Parvis d'Artistes

Troisième édition 2015 du Parvis d'Artistes à Tannay les 19 et 20 septembre 2015.

Malgré la fraîcheur, nous avons bénéficié de deux belles journées d'arrière-saison.

Les Tannayrolis, mais aussi nos voisins de Terre Sainte et quelques visiteurs venant de plus loin, ont pu rencontrer des artistes créatifs, en majorité locaux.

Pour de nombreux exposants, ce fut une première, et pour les visiteurs les œuvres proposées sortaient souvent du classique. Il y eut ainsi entre autres nouveau-

tés des cartes postales et de vœux, des dessins d'anatomie, des animations créatives pour les enfants, un récital de violoncelle... et une petite restauration à l'italienne qui connut aussi un certain succès. Organisé par la commission culturelle, le Parvis d'Artistes a permis à une trentaine d'artistes de recevoir 500 visiteurs dans la bonne humeur et l'inattendu.

Arnaud Weil



Photos :
Lucien Kolly

Commission culturelle



Récital musical romantique 18 mars 2016 à 20h à la salle communale

La Commission culturelle de Tannay et le Conservatoire de Musique de Terre Sainte et Environs (CMTSE) invitent Olivia Jacobson (violon) et Paul Coker (piano), tous deux familiers de notre grande salle où ils font passer les auditions du CMTSE, à nous présenter un récital romantique avec de J. Brahms la Sonate pour violon et piano n°2 en La majeur op.100 (Sonate composée en 1886 au bord du lac de Thoune), puis trois intermezzi op.117 pour piano (composés en 1892 et envoyés à son

min. (1915) de C. Debussy, un Poème (1896) d'E. Chausson, et enfin la Légende (1860) et la Polonaise n°1 en Ré Majeur d'H. Wieniawski. Cette seconde partie commence avec Debussy dans des couleurs plus abstraites - concernant les thématiques dont l'eau en évoquant la célèbre œuvre du compositeur « La Mer ». Le thème de l'amour est aussi représenté avec le Poème de Chausson et la Légende de Wieniawski. Pour conclure le récital sur une touche virtuose, la Polonaise de Wie-

Varga, obtenu de nombreux diplômes avec mention et de nombreux prix, suivi des Masterclasses auprès de grands maîtres dont Igor Oïstrakh. Elle s'est produite en tant que soliste avec plusieurs Philharmonies d'Europe orientale et de Suisse. Passionnée de formation de jeunes musiciens, Olivia enseigne le violon au CMTSE.

Paul Coker, né en 1959, a fait ses études à l'Ecole Menuhin et au Royal College of Music de Londres, et a suivi les cours privés d'Alfred Brendel. Il a joué avec de nombreuses Philharmonies à travers l'Europe, et à 20 ans avec Yehudi Menuhin puis fait plus de 200 récitals dans le monde entier avec le Maître sur presque tout le répertoire pour violon et piano. Il a également collaboré avec de nombreuses vedettes de la musique classique. Il enseigne au Conservatoire de Genève à Neuchâtel.

Depuis deux ans, Olivia Jacobson et Paul Coker jouent en duo. C'est un grand honneur et un grand plaisir qu'ils nous font de nous proposer un tel récital romantique.

Arnaud Weil



amie Clara Schumann que Brahms cite comme les « Berceuses de sa souffrance »).

Après une pause, les deux artistes joueront la Sonate pour violon et piano en ré

niawski en ré terminera ce concert comme un « feu d'artifice ».

Olivia Jacobson étudie le violon dès l'âge de quatre ans. Elle a étudié auprès de Tibor

Mot d'au revoir de Bertrand Bory

Message de Bertrand Bory



Chers concitoyens,
Chers Tannayrolis,

À la fin du mois de novembre dernier, j'ai été amené à démissionner avec effet immédiat de toutes mes fonctions au sein de l'exécutif de notre Commune. J'ai en effet reçu de sérieux avertissements concernant ma santé, avertissements qui m'ont obligé à lever le pied. Cependant, je vous rassure je vais bien. Simplement un changement drastique de rythme de vie s'imposait.

En arrivant en 2007, la première tâche à laquelle je me suis attelé est la mise en œuvre de notre PGA. Fruit de nombreuses réflexions depuis l'an 2000. Il a été mis en vigueur le 26 octobre 2010.

Dans la foulée le schéma directeur de Terre Sainte a été signé par nos communes en février 2012 et définit les grandes lignes de l'aménagement de notre territoire pour les 20 ans à venir.

En mai 2012, notre Municipalité a adopté un concept énergétique pour notre Commune avec des objectifs à l'horizon 2030.

Un regret mitigé en ce qui concerne le PPA du Torry qui n'a été traité, compris et interprété que sous son aspect lacustre.

Son volet terrestre consistait à donner à Tannay un accès direct au lac depuis le Château, ce qui aurait embelli notre village de manière significative. Je ne doute pas que notre Municipalité reprendra ce dossier le jour où les esprits seront apaisés.

J'ai eu l'honneur de le mettre au point avec l'aide du cabinet Esplanade Aménagement. Cependant les diverses couches d'intervenants et problématiques complexes à traiter l'ont complètement dévoyé et transformé en un mécanisme bien trop lourd pour notre seule Commune de Tannay.

Notre Commune a toujours préavisé favorablement les

démarches planificatrices du Canton et du Conseil régional, à savoir le plan directeur de la région Nyon, le défunt PIR et le DISREN, dispositif solidaire d'investissement régional. C'est un bel exemple d'ouverture d'esprit et de solidarité dont je suis fier.

En ce qui concerne nos bâtiments, le projet d'immeuble « le clos du Château » sera lancé. Situé à la place de l'ancienne déchèterie communale il verra le jour lors de notre prochaine législature et comprendra sans doute un parking souterrain, bien nécessaire et des logements à loyer modérés dont nous avons bien besoin pour nos jeunes et aînés.

L'isolation thermique de notre Château a été améliorée et de nombreuses améliorations à nos bâtiments communaux apportées.

Le rayonnement de notre village a été sensiblement renforcé, non seulement grâce aux Variations Musicales animées par Serge Schmidt, mais aussi par le dynamisme de la commission culturelle avec laquelle nous avons mis sur pied trois éditions de Parvis d'Artistes. Cette manifestation ouverte à tous a animé notre village de la plus belle des manières



en contribuant à faire vivre notre village et rapprocher nos habitants.

D'ailleurs qui se souvient qu'en 2008 Bertrand Piccard est venu nous parler à la salle communale devant 500 personnes de son projet Solar Impulse ? Il y était question d'un avenir meilleur.

Ce qui m'amène directement à vous parler du futur de nos enfants et du social en Terre Sainte.

Les différentes instances de l'instruction publique en Terre Sainte mènent depuis de nombreuses années un travail d'arrache-pied pour simplifier et mieux gérer l'accueil de nos enfants tout en maîtrisant les coûts. Ceux-ci sont sous contrôle malgré l'activisme brouillon du Canton.

Nos écoles, primaire et secondaire sont remarquablement dirigées par Mme Christine Troillet et M. Pierre-Etienne Gschwind. Les présidents de nos associations intercommunales, à savoir

Mesdames Geneviève Thévoz et Odile Decré et Monsieur Jean-Claude Trotti ne méritent que des éloges. Il en va de même pour tous les membres des comités de direction et le personnel d'encadrement.

Seul point noir : les besoins en crèches ne sont pas suffisamment couverts et cela entrainera une augmentation significative des coûts de la petite Enfance.

Un dernier mot avant de vous dire au revoir :

Nos charges sont sous pression constante et le Canton nous phagocyte via la facture sociale. La charge de travail de nos municipaux équivaut à présent à un travail à plein temps. Ça ne va plus....

Les taux d'impôts tels que nous les connaissons ne pourront plus longtemps être maintenus. Nous en sommes au bout de nos économies et malgré le dévouement de notre Syndic, de nos autorités

et tout autant de l'administration communale de gros nuages noirs s'accumulent à l'horizon. Les arbitrages seront difficiles.

Le pire n'est jamais sûr et je me réjouis de vous revoir, l'un, l'une ou l'autre lors d'une prochaine manifestation villageoise.

Servir et disparaître ? Pas complètement quand même !

Merci à tous et toutes de votre confiance et du soutien que vous m'avez accordé durant toutes ces années. Je réitère ma confiance dans notre Municipalité et en regardant en arrière je suis vraiment heureux d'avoir passé ces huit ans avec vous tous.

Bertrand Bory



Mariages, naissances, décès et annonces

Variations Musicales de Tannay 2016 Appel aux bénévoles !

La septième édition du festival des « Variations Musicales de Tannay » se tiendra cette année du 19 au 28 août, avec à nouveau un programme de très grande qualité ! La mise en place de cette manifestation nécessite un important dispositif logistique. Les « Variations » qui ont aujourd'hui acquis une belle renommée font donc appel à toutes les personnes qui à fin août pourraient bénévolement y consacrer un peu de temps. **Elles peuvent s'adresser à Béatrice Fournier (b.fournier@musicales-tannay.ch) ou au tél. 079 946 13 06).**

Mariages

20.11.2015 - Zepeda Laura et Beaux Fabrice

Naissances

27.06.2015 - Strait Luke

01.07.2015 - Hug Ferraro Joana

05.07.2015 - Jacot-Descombes Emilie

14.07.2015 - Rizvanov Lea

23.09.2015 - Teso Livia

25.09.2015 - Rassi Thomas

15.10.2015 - McGrady Imaya

19.10.2015 - Robert-Tissot Antoine

Décès

19.06.2015 - Morgantini Janine

19.10.2015 - Sauty Alfred

Recherche de bénévoles CMS de Mies

L'équipe de chauffeurs bénévoles a besoin de renfort pour la livraison des repas à domicile ou pour accompagner des personnes chez le médecin par exemple. Si vous souhaitez donner un peu de votre temps, au service des personnes à mobilité réduite, nous vous remercions de bien vouloir contacter le **Secrétariat du Centre médico-social à Mies au tél. 022 950 98 20 du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**

Rédaction
Serge Schmidt
Maurus Wüst
Nathan Finkelstein
Guy van Gelder
Arnaud Weil
Bertrand Bory
Yves Deferne

Conception & mise en page
Fabrice Nassisi
Tamara Blanchoud

Photos
Lucien Kolly

Impression
Imprimerie de Versoix